



MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE
771, CHEMIN DE LA BEUCE
CALIXA-LAVALLÉE (QUÉBEC) JOL 1A0

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE

AVIS PUBLIC
CONCERNANT LE RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE
DE LA MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE

AVIS est par la présente donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Calixa-Lavallée sera, en 2027, en vigueur pour son deuxième exercice financier. Toute personne peut en prendre connaissance à nos bureaux, durant les heures régulières d'ouverture.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ces rôles, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette Loi sur la fiscalité municipale, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la Loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, au cours de l'exercice suivant ;
- Être déposée au bureau de la municipalité ou y être envoyée par courrier recommandé ;
- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible au bureau de la municipalité ;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 171 de la MRC Marguerite D'Youville.

Donné à Calixa-Lavallée, ce 8 septembre 2026

PLarose
Pénélope Larose
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Pénélope Larose, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en affichant des copies aux endroits désignés, le 8 septembre 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 8 septembre 2026.

Signé par : *PLarose*
Pénélope Larose
Directrice générale et greffière-trésorière